

Conseil de laboratoire du mardi 25 octobre 2022

14h00-17h00
Ordre du jour

Présents :

Sedigheh Ahmari (non votante), Caroline Bogliotti, Maria Pia Bucci, Chantal Claudel, Guillaume Desagulier, Iris Eshkol-Taravella, Béatrice Godart-Wendling, Frédéric Isel, Anne Lacheret-Dujour, Julie Lefebvre, Emmett Strickland.

Excusées : Ilham Benayad (non votante), Aude Da Cruz Lima, Sophie de Pontonx.

Absent : Paul-Henri Got.

Le directeur de l'unité, Frédéric Isel, ouvre la séance en énonçant quelques points d'information générale.

Il rappelle que le conseil de laboratoire est l'instance consultative qui régule la vie du laboratoire. Il s'agit donc du cadre privilégié d'échanges entre la direction du laboratoire et les représentants des différentes catégories de personnels du laboratoire.

L'unité de recherche est « une structure sociale constituée donnant un cadre de travail aux chercheurs » dans laquelle des travaux scientifiques sont conduits. Le directeur signale que le laboratoire n'est pas le lieu où colporter des rumeurs et des calomnies en tous genres. Il rappelle qu'en cas de problèmes d'organisation ou de fonctionnement de l'unité, il est possible de saisir les instances, la première étant le conseil de laboratoire.

Frédéric Isel poursuit en précisant que le Conseil d'unité est présidé par le directeur d'unité qui arrête l'ordre du jour de chaque séance en concertation avec la directrice adjointe du laboratoire. L'ordre du jour est envoyé dans des délais raisonnables avant la tenue du Conseil afin de permettre aux représentants des différentes catégories de personnels du laboratoire ou par tout membre du laboratoire de faire remonter à la direction toute question relevant de la compétence du Conseil d'unité.

Par conséquent, l'ordre du jour ne peut pas être bouleversé quelques heures avant la réunion du Conseil par l'envoi de nombreuses questions diverses.

Anne Lacheret-Dujour convient que les huit points qu'elle a envoyés ce jour trois heures avant le Conseil ne pourront pas être traités. Toutefois, elle souligne que le point sur le « renouvellement du conseil du laboratoire et de l'équipe de direction » doit être discuté en priorité. Mme Lacheret-Dujour avance que la nouvelle équipe de direction doit prendre ses fonctions au 1^{er} janvier 2023 et qu'il est donc urgent d'organiser des élections.

Le directeur de l'unité répond en indiquant que le calendrier indiqué par Anne Lacheret-Dujour est erroné, puisque le mandat du directeur actuel est calé sur le quinquennal et couvre ainsi la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Certains membres du Conseil proposent que le directeur envoie son arrêté de nomination aux membres du Conseil pour « rassurer » les membres du Conseil.

Frédéric Isel présente le rétro-planning du quinquennal afin de lever toute ambiguïté. Il précise que ce calendrier est susceptible d'être modifié par l'Hcéres et le CNRS.

- 1) Printemps 2024, remise du bilan du quinquennal 2020-2024 et du projet scientifique 2026-2030 ;
- 2) Visite des unités entre l'automne 2024 et le printemps 2025 ;
- 3) Début du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2026.

Rappel sur la procédure de renouvellement complet de l'équipe de direction :

1. Le directeur du laboratoire envoie, le moment venu, un appel à candidature à l'ensemble des membres de l'unité ;
2. Le(s) binôme(s) de candidats constitué(s) d'une directrice/ d'un directeur et d'une directrice adjointe/ d'un directeur adjoint envoient par écrit au directeur leur souhait de se porter candidat-e-s à cette fonction ;
3. Le directeur demande aux candidat-e-s de préparer une profession de foi qu'ils lui envoient dans un délai fixé ;
4. Le directeur met à l'ordre du jour du Conseil de laboratoire la présentation par les candidat-e-s de leur profession de foi ;
5. Les candidat-e-s sont invités à venir présenter au Conseil de laboratoire leur profession de foi ;
6. Le Conseil de laboratoire effectue un vote consultatif sur chaque projet ;
7. Les projets sont ensuite exposés à l'Assemblée Générale du laboratoire (AG)¹ et donne lieu à un vote de la part de tous les membres présents (ou représentés grâce à une procuration) de l'unité.
8. À l'issue de ce vote, le directeur de l'unité envoie au CNRS le dossier de candidature de l'équipe de direction qui a recueilli le plus de voix, accompagné du procès-verbal du vote et des Curriculum vitae des futurs directeurs/directrices et directeurs/directrices adjoints.
9. Les candidatures sont ensuite évaluées par le Comité national qui transmet sa décision au directeur scientifique adjoint qui administre la section 34.

Puis, le directeur poursuit en informant le Conseil que l'audit interne réalisé à Modyco par l'Auditeur régional du service financier et comptable de la Délégation Ile-de-France Meudon du CNRS est terminé. Il rappelle que le CNRS effectue ces contrôles régulièrement en tirant au hasard chaque année quelques unités à contrôler. C'est le cas de Modyco en 2022. Selon le directeur, la rumeur qui circule depuis quelques temps dans l'unité selon laquelle Modyco aurait eu un audit en 2022 en raison de la mauvaise gestion financière de l'unité est infondée.

¹Pour rappel, L'AG se prononce, sans pouvoir de décision, lors des changements de direction (voir p 5 du règlement intérieur de l'unité).

L'auditeur qui a réalisé la synthèse du contrôle sur pièces de la gestion financière de l'unité fait état d'une bonne gestion des subventions d'état. Un plan d'action pour le futur doit être rédigé par le directeur de l'unité de proposer certaines améliorations du fonctionnement gestionnaire de l'unité.

A) Contexte institutionnel

1. Compte rendu du CHSCT

La secrétaire générale du CHSCT, Mme Liliane Rioux, a échangé avec le directeur de l'unité et l'a informé qu'un rapport de la visite effectuée par le comité le 24 juin 2022 dans les locaux de Modyco est en cours de rédaction. Ce rapport sera envoyé aux instances (Université Paris Nanterre et CNRS), ainsi qu'au directeur de l'unité et à l'ensemble des membres de l'unité. Ce rapport sera public et accessible sur le site internet de l'université.

2. Visite de la directrice de l'InSHS sur le site Paris Lumières

Marie Gaille, directrice de l'InSHS a formulé le souhait de réunir les directrices et directeurs des UMR du site Université Paris Lumières (UPL). Une rencontre initialement programmée le 17 octobre 2022 a dû être annulée.

B) MoDyCo

3. Vote des comptes rendus des Conseils de laboratoire de mai et septembre 2022

Concernant le compte rendu du Conseil de laboratoire du mardi 27 septembre 2022, Julie Lefebvre fait remarquer qu'elle était présente et elle demande que soit rectifié ce point dans la liste des présents. Cette remarque étant prise en compte, on procède alors au vote.

Vote (sur 10 présents, 3 membres ne prennent pas part au vote en raison de leur absence au Conseil de laboratoire du mardi 27 septembre 2022) :

Pour : 6

Abstention : 1

Il est convenu que le compte rendu du Conseil de laboratoire du 24 mai 2022 sera voté lors du Conseil de laboratoire de novembre 2022 pour permettre aux membres du Conseil de le relire.

4. Préparation du rapport annuel des publications de l'unité

Aude Da Cruz Lima prépare le rapport de l'année 2022 et devrait être en mesure d'en fournir une première version d'ici la fin de l'année. Elle a fait la demande auprès de la direction de l'unité d'un stagiaire à recruter pendant 3 mois dont la mission serait de l'aider à finaliser ce rapport.

5. Adhésion du laboratoire à l'IRAFPA

La parole est donnée à Béatrice Godart-Wendling qui précise que l'Institut de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académiques (IRAFPA) a été créé en 2016 à Genève dans le but d'aider et d'accompagner les personnes physiques et morales touchées par la fraude ou le plagiat académique. Il est donc possible d'y recourir lorsque l'on estime que l'on est accusé à tort de plagiat ou de fraude ; ou que l'on juge que l'on a été soi-même plagié ou que l'utilisation de certaines de ses idées a été faite sans que l'on soit cité.

Vote (10 votants) :

Pour : 9

Abstention : 1

6. Journée des doctorants 2023

Frédéric Isel rappelle que la précédente Journée des doctorants en date du 15 avril 2021 avait été organisée par Katerina Premeti et Laura Noreskal.

Traditionnellement, l'équipe en charge de l'organisation de la journée des doctorants transmet à la nouvelle équipe toutes les informations et conseils nécessaires à la préparation de cette journée. Le pôle gestion et la direction de l'unité accompagnent l'équipe. Emmett Strickland seul représentant des doctorants actuellement indique qu'il a déjà pris contact avec Katerina Premeti et Laura Noreskal afin commencer à préparer la journée de 2023. La première étape consistera à trouver des volontaires parmi les doctorants pour constituer l'équipe organisatrice. Emmett Strickland se dit rassuré de pouvoir compter sur ses collègues doctorant.e.s et sur la gestionnaire et l'équipe de direction de l'unité.

7. Représentation des doctorants au Conseil de laboratoire

Paul-Henri Got a envoyé le lundi 24 octobre 2022 une lettre de démission à sa fonction de représentant des doctorants à la direction du laboratoire. Une nouvelle élection sera organisée dès que possible. Il est précisé qu'il est souhaitable dans la mesure du possible de respecter la parité et la diversité des pôles de rattachement des représentants.

8. Nouveau site du laboratoire

Il semble qu'il y ait un nouveau problème d'accès au site internet de l'unité. Béatrice Godart-Wendling explique qu'Atanas Tchobanov est en train de régler ce problème. Parallèlement, elle précise que des fiches explicitant les différentes procédures propres au laboratoire (les sommes allouées pour les missions, l'emprunt d'un ordinateur, les demandes de prestations de service, etc.) sont en préparation et qu'elles seront discutées au sein du CL avant d'être déposées sur l'intranet en vue d'une information transparente et accessible par tous les membres et doctorants de l'unité.

9. Amendement du règlement intérieur de l'unité

Le directeur souhaite consulter le Conseil de laboratoire sur la modification de deux points du règlement intérieur de Modyco.

En effet comme le stipule le point 7.6 – Modifications du règlement intérieur (p 18), « Le règlement intérieur peut-être modifié par décision conjointe du·de la directeur·rice d'unité et de l'autorité compétente de la ou des autres tutelles, après consultation du conseil d'unité. »

« Toute modification sera soumise à l'avis du Conseil d'unité et devra faire l'objet le cas échéant d'un avenant ou d'un nouveau règlement intérieur. »

Voici les deux points à amender :

3.2 – Accès aux locaux (p 7)

« L'accès aux locaux est assuré conformément aux règlements intérieurs des Universités hébergeantes. L'accès au laboratoire et à la salle d'expérimentation est autorisé de 08h00 à 20h00 du lundi au vendredi. »

Le directeur souhaite que soit ajouté l'horaire d'ouverture de l'unité les samedis puisque dorénavant l'université permet l'accès au laboratoire le samedi pour que des expériences soient réalisées sur la plateforme expérimentale S2CH.

Modification proposée :

« L'accès au laboratoire et à la salle d'expérimentation est autorisé de 08h00 à 20h00 du lundi au vendredi, **et de 8h00 à 17h00 le samedi.** »

Vote : « Pour » à l'unanimité.

Suite à une discussion engagée sur le prélèvement de frais de gestion, par le laboratoire, sur projets type ANR ou IUF, la modification suivante (en rouge) est mise au vote :

6.9 – Obligation d'informations du·de la directeur·rice d'unité : contrats, décisions de subventions et ressources propres (p 16)

« Tout contrat de recherche **qui le prévoit** et dont la gestion sera réalisée par l'unité se verra imputé d'un prélèvement **correspondant aux frais de gestion en vigueur (préciput).** »

Vote : « Pour » à l'unanimité.

Ilham Benayad enverra aux services juridiques du CNRS et de l'université Paris Nanterre un avenant pour que le règlement intérieur soit modifié en conséquence. Cet avenant sera alors mis à signature au Président des deux instances.

10. Plateforme expérimentale S2CH

- A ce stade de la réunion, un échange donne lieu à une confrontation de points de vue entre Frédéric Isel, Béatrice Godart-Wendling et Caroline Bogliotti au sujet de la

plateforme LEEN et de sa direction. Cette discussion a fait apparaître une différence de positionnement quant à la façon dont ont été menés les échanges et à la teneur des propos. Aucun consensus ne s'est dégagé.

C) Demandes de financement

- Aucune demande

D) Demandes de rattachement

- Cécile Vallée

Cette demande n'a pas pu être traitée et sera donc remise à l'ordre du jour du prochain Conseil de laboratoire.

E) Questions diverses

- Question sur le budget de l'unité (Sylvain Kahane).

Sylvain Kahane est invité à rejoindre le Conseil de laboratoire à 16h30 pour discuter d'un point sur le budget qu'il souhaitait présenter au Conseil. Sont abordés des points relatifs à la gestion financière de l'unité, notamment à propos des prélèvements effectués par le laboratoire sur différents projets (projet ANR Autogramm) et ayant été source de tensions. L'échange, destiné à clarifier les positions des uns et des autres, ne permettant pas d'atteindre une compréhension mutuelle, les principales positions en présence sont reproduites ci-dessous : (1) Frédéric Isel ; (2) Sylvain Kahane.

(1)

Avant de donner la parole à M. Kahane, le directeur de l'unité précise le contexte de la présence de M. Kahane au Conseil de laboratoire. C'est le directeur de l'unité qui en juin dernier a proposé à Sylvain Kahane de venir discuter avec le Conseil de certains points que ce dernier avait soulevés à la suite de l'AG de l'unité du 21 juin 2022. Sylvain Kahane ne pouvant être présent au Conseil de septembre, le directeur a renouvelé son invitation en octobre.

Sylvain Kahane se plaint notamment d'une certaine opacité de la gestion financière de l'unité. Le directeur de l'unité répond à cette critique en précisant que régulièrement au cours de l'année, une fois que les lignes budgétaires des subventions d'état ont été installées en janvier de chaque année, le pôle gestion fait 6 points d'information sur les lignes budgétaires de l'unité :

- Janvier : présentation des lignes budgétaires et ventilation sur les différents postes de dépense ;
- Février : demande de la direction aux responsables de pôles et des axes transversaux de faire remonter les besoins en équipements mi-lourds, prestations de service, aides à la publication, missions spécifiques, etc. ;
- Conseil de laboratoire de mars : discussion des demandes formulées ;

- Conseil de laboratoire de mai : la gestionnaire fait le point sur le pourcentage de la dotation qui a été utilisée afin d'encourager d'ici juin l'engagement de fonds sur ces lignes afin d'atteindre les 55 % dépensé comme attendu par les instances en juin de chaque année ;
- Assemblée générale de juin : le pôle gestion fait une présentation des grandes masses des dépenses du laboratoire par poste (fonctionnement, personnel, et investissement)
- Conseil de laboratoire de septembre : suite à la mise en place du budget récapitulatif, le pôle gestion refait un point sur l'état des finances de l'unité en prévision de la clôture des lignes budgétaires.

Comme le précise le règlement intérieur de l'unité point 2.1 – Direction « Le directeur-riche de l'unité assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'Unité. »

Frédéric Isel rappelle que les dépenses de l'unité sont encadrées par des procédures transparentes et rigoureuses car les unités du CNRS sont suivies par le service financier de la délégation (notamment, pour la gestion des deux cartes achat de l'unité). De plus, l'unité de recherche a récemment fait l'objet d'un audit qui a fait état d'une gestion saine des finances de l'unité.

Sylvain Kahane avance néanmoins qu'il a été très surpris et mécontent du fait que l'unité lui ait réclamé au printemps 2022 des frais de gestion importants pour son ANR Autogramm.

Frédéric Isel rappelle dans un premier temps que les frais de gestion ont été longuement discutés lors de deux Conseils de laboratoire en novembre et décembre 2020 qui se sont soldés par un vote en faveur d'un prélèvement de 6 à 8% sur les nouveaux projets à partir de 2022. Il souligne ensuite que cette décision du laboratoire est devenue caduque lorsque l'ANR courant 2022 a précisé qu'un préciput de 2,5% serait appliqué sur les projets.

Mais Sylvain Kahane argumente que l'opacité concerne la somme d'argent dépensée par chaque membre de l'unité par année. Il suggère que les membres de l'unité puissent avoir accès aux dépenses réalisées par chaque membre de l'unité et ainsi pouvoir consulter ce que M. Kahane appelle les « comptes » de l'unité. Une procédure de ce type avait été mise en place par l'ancien directeur M. Minel.

Sur le principe, Frédéric Isel est favorable à cette procédure dont il n'avait jamais entendu parler. Il regrette juste que les membres du laboratoire ne l'aient pas informé plus tôt de ce souhait puisqu'il n'avait pas été informé par la précédente équipe de direction sur cette procédure.

Le directeur propose qu'un document récapitulatif des dépenses réalisées par chaque membre de l'unité sur les différents postes (missions, ouvrages, équipements, aide à la publication, etc.) soit réalisé. Ce document pourrait être distribué au Conseil de laboratoire de juin et sous une forme réactualisée en octobre.

Puis, Sylvain Kahane commence à énumérer différents points qu'il n'avait pas mis à l'ordre du jour et demande que Florence Villoing rejoigne le Conseil. Frédéric Isel recadre le débat sur l'aspect financier pour lequel M. Kahane a demandé à être invité au Conseil de laboratoire. Le directeur termine en précisant qu'il s'en remettra finalement à la gestionnaire de l'unité concernant la mise en œuvre de cette tâche supplémentaire. Il rappelle que le service gestion est actuellement en sous-effectif (une seule gestionnaire statutaire) en comparaison avec le dernier quinquennal de M. Minel où le pôle gestion était doté de deux gestionnaires statutaires à temps plein. La charge de travail incombée à la gestionnaire est croissante en

raison de l'augmentation des effectifs de l'unité et des ANR qu'elle doit gérer seule, alors qu'auparavant un.e gestionnaire se consacrait entièrement à cette tâche.

(2)

Sylvain Kahane commence son intervention en rappelant qu'il avait été surpris que, à l'AG de juin, les projets n'aient pas été mentionnés ni dans la partie scientifique, ni dans le bilan financier. C'est la raison pour laquelle il a co-organisé une journée scientifique sur le sujet à la rentrée. Mais il lui paraît également important de rappeler que le pôle gestion du laboratoire a comme mission de gérer les projets autant que les dotations récurrentes de l'Université et du CNRS. Le bilan financier du laboratoire devrait porter sur l'ensemble des dotations. À titre d'exemple, Sylvain Kahane rappelle qu'il a reçu en avril 2022 un mail lui annonçant que le laboratoire allait prélever 8790€ sur le projet ANR Autogramm qu'il dirige depuis janvier 2022 pour 4 ans. Il s'est étonné de cette demande. Premièrement l'ANR prévoit déjà un préciput de 10% pour les tutelles et de 2% pour le laboratoire, pour les frais d'environnement des participants, soit 2634€. Il n'est pas autorisé de prévoir dans les budgets des ANR des versements supplémentaires au labo. Deuxièmement, le financement des ANR est ciblé sur un projet précis. De plus, la plus grande partie du financement va à du recrutement de personnels (doc, post-doc, ingé, stagiaire). Dans le cas du projet Autogramm, le budget de fonctionnement se limite à 8000€ + 2000€ de matériel sur lesquels le labo a demandé à Sylvain Kahane d'acheter son ordinateur portable. La demande de 8790€ dépassait donc les capacités du projet. Enfin, demander cela sur la seule année 2022 était absurde, puisque le projet dure 4 ans. Ce problème a engendré des dissensions entre les responsables du laboratoire, dissensions diversement ressenties. Sylvain Kahane souhaite que soit désormais rendue accessible une ventilation des dépenses par pôle, voire par membre du laboratoire.

Sylvain Kahane signale que, à sa connaissance, aucun collègue, pas même la directrice adjointe, n'a eu accès à un bilan financier depuis que Frédéric Isel est directeur. Il souhaite que, à l'avenir, pour la bonne gestion des finances du laboratoire, le bilan financier soit accessible à minima aux membres du conseil de labo et aux responsables de pôles et qu'un point financier ait lieu régulièrement, puisqu'une partie des décisions financières leur revient. Frédéric Isel donne son accord de principe, mais il n'y a pas de vote.

- Question du rattachement des doctorants en codirection et/ou dont la thématique de la thèse est à l'interface entre deux pôles ou axes (Aude Da Cruz Lima).

Deux hypothèses sont à l'étude. Soit le rattachement des doctorants se fait sur un critère thématique soit il dépend du rattachement principal de la directrice/ du directeur à un pôle ou axe transversal. Ce dernier critère a le mérite de satisfaire une logique institutionnelle qui consiste à privilégier un même rattachement pour la doctorante/ le doctorant et sa directrice/ son directeur. Ce qui n'exclut en rien la mise en place de travaux interdisciplinaires à l'interface de deux pôles/ axes transversaux de l'unité. Selon le directeur, il faut veiller à séparer les recommandations institutionnelles quant à l'organisation de l'unité (un membre ne peut apparaître que dans un seul pôle ou axe transversal) et la mise en œuvre des travaux scientifiques interdisciplinaires qui souvent dans la pratique sont amenés à transcender ces contraintes. La direction propose de contacter l'Hcéres pour connaître les modalités demandées en matière de rattachement des doctorants.

Documents préparatoires (aucun)

- Curriculum Vitae et lettre de motivation de Cécile Vallée
- Règlement intérieur de l'unité
- Compte rendu du Conseil de laboratoire du 27 septembre 2022

Laboratoire MoDyCo (UMR 7114 - CNRS & Université Paris Nanterre)